



Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES
LOCALES

Séance du Conseil Communautaire du 09 décembre 2021 à 18 heures 00
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
DECISION
BUDGETAIRE

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Autorisation
d'engager 1/4 des
investissements
Budget Port Fluvial

Présents : Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Nicole MARTIN,
Patrick MAUGARD, Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI,
Bernard PECH, Nadine ROSTOLL, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC,
Isabelle SIAU, Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD,
Robert BATIGNE, Eliane BOURGEOIS MOYER, Karole CAFFIER,
Nicole CATHALA-LEGEVAQUES, Gilbert COSTE, Claire DARCHY,
Javier DE LA CASA, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI,
Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Prescillia GRANIER, Bernard GRIMAUD,
Philippe GUIRAUD, Gérard LAMARQUE, Gérard MONDRAGON,
Pierre MONOD, Henri POISSON, Jean-François POUZADOUX,
Jacqueline RATABOUIL, Eric ROSALIE, Jérôme SENAL, Gilles TERRISSON,
Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Monique VIDAL,
Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du
conseil
en date du
02 décembre 2021

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, Huber NAUDINAT par Jérôme
WILTZIUS, Raymond VELAND par Eric ROSALIE.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Procuration(s) : Brigitte BATIGNE à Philippe GREFFIER, Guy BONDOUY à
Eliane BOURGEOIS MOYER, Evelyne GUILHEM à Denis BOUILLEUX,
Bruno PERLES à Elisabeth ESCAFRE, Martine PUEBLA à Danielle FABRE.

PAR PUBLICATION
LE

Excusé(s): Sabine CHABERT, Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON,
Marie-Paule CAU, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR,
Dominique DUBLOIS, Benoit MERLIN, Charles PAULY, Nicolas RAUZY,
Thierry ROSSICH, Régine SURRE.

PAR DELEGATION
LE

Absent(s): Alain BOUSQUET, Didier CALMETTES, Francois DEMANGEOT,
Frédéric JEANJEAN, Thierry LEGUEVAQUES, Didier MAERTEN,
Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU, René MERIC, Bruno POMART,
Marc TARDIEU.

Signature

Secrétaire de séance : Omar AIT MOUH.

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 011-200035855-20211209-2021_214-DE



2021-214

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes, peut sur autorisation du Conseil Communautaire, engager, liquider et mandater avant le vote du budget annexe de l'office fluvial prochain, $\frac{1}{4}$ des crédits inscrits au budget annexe précédent.

Les crédits d'investissements 2021 hors remboursement de la dette et dépenses imprévues étant de 41 070.85 €. Monsieur le Président demande l'autorisation au conseil d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite de 10 267.72 €.

Monsieur le Président détaille la liste des opérations concernées par cette autorisation :

Budget annexe M4 Office Fluvial
Opérations d'investissement

Articles	Objet	Crédits inscrits Budget 2021	Autorisation 2022
2188 Op 29001 Office Fluvial	Autres immobilisations	41 070.85 €	10 267.72 €

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

AUTORISE Monsieur le Président à engager, liquider et mandater avant le vote du budget annexe la liste des opérations d'investissement détaillées ci-dessus dans la mesure où elle représente moins de $\frac{1}{4}$ des crédits d'investissement 2021

DIT que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au budget 2022

DIT que l'état des dépenses engagées sur le fondement de cette délibération seront annexés au budget 2022

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 09 décembre 2021

Le Président,

Philippe GREFFIER